

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 7 avril 2026

N° VA_DEL2026_98

Objet : 25S0056 - Travaux de création d'un terrain football synthétique et requalification de son éclairage au stade Beaucamp - Autorisation à signer les lots 1 et 2

L'an deux mille vingt-six, le 07 avril à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Sylvain ESTAGER, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Monir EL MOUNAOUI, ayant donné pouvoir à Delphine HERENT, Gérard CAUDRON, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE-CAUDRON, Nelly BOYAVAL, ayant donné pouvoir à Sébastien COSTEUR, Stéphanie LEBLANC, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Christian CARNOIS, ayant donné pouvoir à Vincent BALEDENT, Florence BARISEAU, ayant donné pouvoir à Kelly VERKINDERE.

I. Contexte – Définition du projet

Pour répondre aux besoins et à l'augmentation des effectifs des adhérents du club, il est envisagé de créer un nouveau terrain de football en moquette synthétique en lieu et place du terrain en schiste au stade Beaucamp – quartier d'Ascq -. Ces travaux sont aussi l'occasion de renouveler l'éclairage du terrain en améliorant ses qualités photométriques avec du matériel LED.

Le lot 3 a, pour des raisons de calendrier de travaux, déjà fait l'objet d'une délibération et a été notifié.

Cette délibération concerne les lots restants 1 et 2.

II. Montants financiers

Lots	Description :	Estimatifs €TTC :
1	Création d'un terrain synthétique et ses abords	840 000,00 €
2	Fourniture et mise en place de clôture, main courante et pare ballon	60 000,00 €
3	Requalification de l'éclairage	200 000,00 €
	TOTAL	1 100 000,00 €

III. Exposé des critères de jugement

Lot 1 : Création d'un terrain synthétique et ses abords

- **Prix : 50%** (dont 90% pour la tranche ferme, 10 % pour la Tranche Optionnelle 1 sur la base d'un DQE masqué
- **Délai global (y compris préparation et approvisionnement): 12%**
- **Valeur technique: 28 %**

o Sol sportif (moquette et sa charge, couche de souplesse et essais laboratoire neuf et après cycle d'usure) 20%

o Autres fournitures (y compris stockage d'eau) 3%

o Méthodologie et mode opératoire détaillés du chantier avec prise en compte de l'environnement urbain (présence écoles, collège, CAL, terrain et riverains) :5%

- **Références de projets équivalents (uniquement terrains de foot synthétique de grand jeux homologation mini T5) sur les 5 dernières années : 5 %**
- **Critères environnementaux spécifiques au chantier 5%** éléments propres au chantier décrits dans une feuille de synthèse limitée à 1 feuille A4.

o La gestion des déchets de chantier (Filière et recyclage des matériaux retirés, moyens et procédures de contrôle, de suivi et de traçabilité des déchets, choix des points de collecte vis-à-vis du chantier.

o Réduction des déchets à la source

o Limitation des gaz d'échappement et limitation des nuisances du chantier (horaire de

livraison, emploi de matériel électrique, etc.)

o Autres dispositions propres au chantier

Lot 2 : Fourniture et mise en place de clôture, main courante et pare-ballon

- **Prix : 65 %**
- **Délai global (y compris préparation et approvisionnement) et organisation et capacité à se coordonner avec l'avancement du chantier global: 5 %**
- **Valeur technique: 25 %**

o Pare ballon et autres éléments de clôtures 15 %

o Main courantes et portails 10 %

- **Critère environnementaux spécifique au chantier 5%** éléments propres au chantier décrits dans une feuille de synthèse limitée à 1 feuille A4.

o La gestion des déchets de chantier (Filière et recyclage des matériaux retirés, moyens et procédures de contrôle, de suivi et de traçabilité des déchets, choix des points de collecte vis-à-vis du chantier.

o Réduction des déchets à la source

- o Limitation des gaz d'échappement et limitation des nuisances du chantier (horaire de livraison, emploi de matériel électrique, etc.)
- o Autres dispositions propres au chantier

Lot 3 : Requalification de l'éclairage

- Prix : 45%

- Délai global y compris préparation et approvisionnement : 20%

- 15 % pour l'approvisionnement et la pose des mats
- 5 % pour l'exécution du reste des travaux

Joindre 2 Plannings avec et sans PSE

- Valeur technique : 30 %

- o Qualité de l'éclairage du terrain 8%
- o Prise en compte de l'environnement urbain (riverains) et réduction de la pollution lumineuse 2 %
- o Qualité des fournitures proposées 5%
- o Solution de programmation, gradation et télégestion 2%
- o Méthodologie et mode opératoire détaillés : 3 %
- o Adaptabilité dans la coordination des travaux avec les autres lots notamment pour la pose des mats (toutes techniques limitant la circulation sur l'emprise du chantier et limitant la co-activité sera valorisées sur ce sous critère) 10 %

- Critère environnementaux 5 % éléments propres au chantier décrits dans une feuille de

Synthèse limitée à 1 feuille A4.

- o La gestion des déchets de chantier / moyens et procédures de contrôle, de suivi et de traçabilité des déchets, choix des points de collecte vis-à-vis du chantier.
- o Réduction des déchets à la source
- o Limitation des gaz d'échappement et limitation des nuisances du chantier (horaire de livraison, emploi de matériel électrique, etc.)
- o Autres dispositions propres au chantier

Il est proposé aux membres du conseil :

- **d'imputer les dépenses correspondantes sur les comptes adéquates ;**
- **d'autoriser monsieur le maire à signer le lot 1 et 2 du marché 25S0056 ;**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Garance GUILLERET-GIVERS

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sylvain ESTAGER

Extrait de la présente délibération a été affiché le lundi 13 avril 2026 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900093-20260407-222888-DE-1-1
Date AR Préfecture : lundi 13 avril 2026